

Commission spéciale sur la migration

Déplacement à Calais

10-11 mai 2016

COMPTE-RENDU

Mardi 10 mai 2016 : Entretien avec Madame Magali Charbonneau, Conseillère du Ministre pour l'immigration, sur l'action du gouvernement français à Calais et Grande-Synthe.

La crise migratoire à laquelle l'Europe est confrontée depuis 2014 a des répercussions aiguës localisées en certains points du territoire, à Calais et à Dunkerque notamment.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement s'est fortement mobilisé pour assurer la sécurité et l'ordre public, en luttant notamment avec la plus grande détermination contre les réseaux de passeurs qui sévissent sur toute la bande côtière et en assurant, avec l'aide des Britanniques, une étanchéité réelle de la frontière par le déploiement d'équipements de sécurisation du Tunnel sous la manche et des ports de Calais et de Dunkerque, tout en mettant en place des mesures proactives pour mettre à l'abri et accompagner les migrants en besoin de protection et qui souhaitent demander l'asile. Depuis le 27 octobre des Centres d'accueil et d'orientation ont été ouverts partout en France, pour accueillir les migrants de Calais et de Grande-Synthe. Les migrants y trouvent un accueil adapté, de qualité, par des associations qualifiées qui les accompagnent dans leurs démarches de demande d'asile et leurs apportent l'accompagnement nécessaire en fonction de leurs besoins (sociaux ou sanitaires).

Ces efforts portent leurs fruits :

- 28 réseaux de passeurs ont été démantelés à Calais, 25 à Dunkerque ; C'est 2 fois plus qu'en 2014. Cette action se poursuit en ce moment : chaque semaine des réseaux sont démantelés, avec des réponses fermes de la justice. Depuis le début de l'année 26 passeurs ont fait l'objet de condamnations à des peines de prison ferme et des réseaux très structurés, après de minutieuses investigations, ont été démantelés ;
- la frontière est désormais effectivement étanche : Aucune intrusion constatée dans le Tunnel depuis des mois ; Les Britanniques ne nous signalent plus aucun passage depuis plusieurs mois ;
- plus de 3 600 migrants ont été mis à l'abri, depuis ces camps, vers 130 centres d'accueil et d'orientation localisés dans 76 départements; 80%

- demandent l'asile, signe qu'ils reconsidèrent leur projet migratoire et s'inscrivent dans une démarche de stabilité ;
- 1400 personnes sont mises à l'abri dans le centre d'accueil provisoire (CAP) dans 125 conteneurs aménagés de 12 places chacun, offrant l'eau, le chauffage et l'électricité ;
 - 170 sont mises à l'abri dans le centre d'accueil des personnes vulnérables (centre Jules FERRY et tentes de la Sécurité civile) (140 femmes et 30 enfants)
 - 389 vulnérables ont été en outre mis à l'abri depuis le camp du Basroch à Grande-Synthe, entre décembre et mars, dans un dispositif adapté à proximité de Grande-Synthe (camp proche de Dunkerque) à Leffrinckoucke, site depuis fermé (sans remise à la rue : l'ensemble des occupants ont été réorientés)
 - Plus de 700 places en CAO sont aujourd'hui encore disponibles

Au global, on constate une réduction des camps :

- o depuis octobre, Calais est passé de 6 000 à 3 500 –dont 1 634 vivant encore dans un habitat de fortune, les autres étant mis à l'abri dans un dispositif temporaire adapté sur place- (au 21 mars) et
- o Grande-Synthe de 3 000 à 1 000 début mars, date du transfert vers le nouveau camp ouvert par le maire à Linière. Celui-ci qui comptait 1 300 personnes mi-mars, est repassé à 1 100 au 30 avril. L'Etat s'est engagé à accompagner la mairie pour le fonctionnement de ce camp, à la condition que celui-ci réponde aux normes de sécurité incendie et qu'il soit temporaire, avec fermeture des chalets au départ des migrants en CAO.

Le Gouvernement poursuit ces efforts de mise à l'abri afin d'orienter les 1634 migrants qui vivent encore dans un habitat de fortune dans la lande de Calais et les 1 100 migrants de Grande-Synthe vers les CAO. Cette opération de mise à l'abri est conduite en privilégiant la conviction et le dialogue. Les maraudes sociales vont à la rencontre des migrants et leur proposent une place d'hébergement, en fonction de leurs besoins spécifiques (femmes, mineurs, personnes vulnérables notamment).

Un effort particulier a été conduit au cours du mois de mars, pour accélérer les mises à l'abri et réduire l'emprise de la lande en retirant tous les cabanons vides dans la zone sud. Cette action, qui s'est traduite par une intensification des départs en CAO a permis la réduction de la superficie de la lande par 2. Cet effort va se poursuivre, avec une amélioration de la physionomie de la zone nord par réduction de l'habitat insalubre et poursuite des mises à l'abri.

Le Sommet Franco-Britannique du 3 mars a permis de consacrer 2 décisions importantes prises avec les Britanniques :

- o L'engagement des Britanniques à augmenter leur soutien financier aux actions que nous menons de 22 millions d'euros, qui viennent en plus des 82 millions d'euros déjà versés pour la sécurisation du port et du tunnel
- o L'engagement des Britanniques à étudier rapidement les dossiers de mineurs étrangers isolés et à prendre en charge les mineurs dont les attaches au Royaume Uni sont sans équivoque. Ce travail porte ses fruits puisque 32

dossiers ont été acceptés et 23 personnes ont d'ores et déjà pu rejoindre le Royaume-Uni de façon légale.

Mme Séverine WERNERT, conseillère diplomatique adjointe, indique que la mise en œuvre de l'accord UE-Turquie devrait ralentir le flux de migrants. Afin d'apporter le soutien logistique nécessaire, du personnel français a déjà été envoyé sur place. La prochaine étape est le renvoi de réfugiés vers la Turquie selon le principe du « *un pour un* » : pour chaque réfugié renvoyé en Turquie, l'Union européenne s'engage à accueillir un réfugié.

La France a accepté d'accueillir 30 600 réfugiés relocalisés depuis la Grèce et l'Italie. Le chiffre des relocalisations effectives s'élevaient à 500 à la fin du mois d'avril. Désormais, 400 places par mois sont notifiées à la Grèce. La situation est cependant paralysée aujourd'hui. 50 000 personnes sont actuellement bloquées en Grèce dont la moitié serait susceptible de bénéficier d'une relocalisation.

MM. Filippo LOMBARDI (Conseil des États, Suisse), président de la Commission spéciale sur la migration de l'AP-OSCE, Alain NÉRI (Sénat, France), vice-président de la Commission spéciale sur la migration de l'AP-OSCE et vice-président de l'AP-OSCE, et Jose Ignacio SANCHEZ AMOR (Chambre des députés, Espagne), représentant spécial de l'AP-OSCE sur les questions concernant les frontières, s'interrogent sur cet accord UE-Turquie et sur la qualification de la Turquie comme étant un « *pays sûr* ».

La France s'est toujours refusé à qualifier un pays tiers comme étant sûr ou non. C'est donc une notion qui lui est étrangère. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord, la France sera particulièrement vigilante sur l'examen individuel de toutes demandes d'asile. Elle a d'ailleurs fourni des moyens importants en ce sens pour aider l'administration grecque : experts, agents d'octroi et interprètes ont ainsi été envoyés sur place.

Mme Ivana DOBESOVA (Chambre des députés, République Tchèque), vice-présidente de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'Homme et des questions de l'AP-OSCE, demande comment les personnes sont identifiées. Mme CHARBONNEAU lui indique qu'en France le refus d'empreintes est un délit pénal.

Mme Sena Nur CELIK (La Grande Assemblée Nationale de Turquie), vice-présidente de la Commission spéciale sur la migration de l'AP-OSCE, s'inquiète d'éventuelles violences policières et sur les droits des migrants en ce qui concerne l'école et le marché du travail. Au sujet des violences, une dizaine de plaintes ont été déposées mais un groupe d'individus qui agressaient les migrants déguisés en policiers a été démantelé avec mise sous écrou et depuis les violences ont cessé. L'enquête judiciaire est en cours. L'école est par ailleurs obligatoire en France de 6 à 16 ans. Les migrants sans papier ne sont quant à eux pas autorisés à travailler. Dès leur demande d'asile déposée, ils peuvent percevoir des allocations. Dès le statut de réfugié octroyé, ils ont accès librement au marché du travail.

M. Guglielmo PICCHI (Chambre des députés, Italie), vice-président de la Commission spéciale sur la migration de l'AP-OSCE, s'interroge sur les délais d'obtention et le pourcentage d'octroi du statut de réfugié. En 2015, le taux d'accord s'élevait à 30% en France mais ce chiffre tend à augmenter avec l'arrivée de nouvelles populations en provenance de Syrie et d'Irak. Les délais, y compris ceux de recours, s'élevaient à 24 mois. Ils ont été réduits à 15. L'objectif aujourd'hui est de les ramener à 9 mois.

Mercredi 11 mai 2016 : déplacement à Calais et Dunkerque

- **Accueil et présentation du site eurotunnel par M. Jean-Marc ROESCHERT, secrétaire général de la sous-préfecture de Calais.**

Le site eurotunnel a récemment renforcé sa sécurité grâce à un financement britannique à hauteur de 50 puis 20 millions d'euros. Ces travaux ont achevé d'assurer l'étanchéité du site, y compris pour la gare fret. En augmentant les difficultés des passeurs, cette sécurisation a cependant entraîné une hausse des prix et une guerre entre les réseaux de passeurs.

Le nombre de migrants a fortement augmenté depuis deux ans. Si les demandes d'asile s'élevaient à 300 voire 400 par an de 2009 à 2013, tout s'est accéléré en 2014 où ce chiffre a dépassé les 800 pour atteindre 2 600 en 2015. Au 1^{er} mai 2016, 1428 demandes étaient déjà enregistrées. À Calais, le nombre de repas distribués concernaient entre 100 et 200 personnes par jour, il a augmenté à 2 000 en 2014 pour atteindre un pic en novembre 2015 à 6 000 personnes. Aujourd'hui les estimations varient entre 3 000 et 3 500 personnes.

Deux catégories de migrants cohabitent : les réfugiés économiques et les réfugiés politiques. Si la majorité des migrants étaient auparavant des soudanais, il s'agit aujourd'hui d'abord d'afghans et syriens puis de soudanais et de pakistanais. On constate cependant qu'avec l'arrivée des beaux jours, les flux via la Lybie et l'Italie de migrants soudanais augmentent de nouveau. Les arrivées reprennent massivement comme l'an passé. Un pic est attendu au mois d'août. Les flux migratoires peuvent ainsi évoluer brutalement : suite à des départs importants en Angleterre, les 900 dernières personnes arrivées dans le camp le sont depuis moins de 10 jours

À Calais, tous les services de l'État sont fortement mobilisés : une quinzaine d'unités mobiles sont aujourd'hui présentes sur le site (gendarmerie à l'entrée du tunnel ou CRS dans le port) ; une annexe du TGI, de la PAF et un centre de rétention administratif ont aussi été créés. La sous-préfecture de Calais offre un guichet unique pour les demandes d'asile avec une borne Eurodac de prise d'empreintes. Cette base de données, mise en place dans l'Union européenne a été mise en place le 15 janvier 2003. Ce système automatisé de reconnaissance d'empreintes digitales a pour objet de contribuer à déterminer l'État membre qui, en vertu de la convention de Dublin, est responsable de l'examen d'une demande d'asile. Si les empreintes ont déjà été prises dans un autre État membre, les personnes font l'objet d'une procédure particulière puisqu'elles doivent normalement être reconduites à la frontière. Pour les personnes non encore enregistrées, une demande d'asile ordinaire peut être enregistrée. Elle sera instruite par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides).

En amont de cette procédure, l'action de l'OFPRA est complétée par l'OFII ou Office français de l'immigration et de l'intégration, elle aussi sous tutelle du Ministère de l'Intérieur. L'OFII informe les migrants des possibilités qui s'offrent à eux. Tous les jours, des points d'information sont organisés dans les camps par l'OFII et la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). L'objectif est une diminution de la pression migratoire avec des aides au retour volontaire ou un hébergement en CAO. Ces Centres

d'Accueil et d'Orientation mis en place en octobre 2015 permettent un moment d'accueil et de répit pour les personnes volontaires. Ils sont au nombre de 130, dans 76 départements, comptent de 20 à 40 places et ont enregistré le passage de 3 600 personnes depuis octobre dernier. Après les deux premiers départs massifs (200 et 300 personnes) en octobre, plusieurs départs plus modestes (30 à 50 personnes) sont organisés plusieurs fois par semaine. Cette mise à l'abri se fait sur la base exclusive du volontariat.

Avec le renforcement de l'étanchéité du site eurotunnel, Calais n'est plus seulement une porte d'entrée pour l'Angleterre. Elle apparaît de plus en plus comme une gare routière où des familles arrivent pour repartir rapidement en CAO. Ce dispositif rencontre un certain succès : entre 15 et 17% des personnes les ont quittés et 80% ont déposé une demande d'asile sur place. En France, 74 000 demandes d'asile ont été déposées en 2015, dont 5 000 à Calais.

Par ailleurs, plusieurs points de départ vers l'Angleterre émergent : proches comme Zeebruges ou la côte normande (Dieppe, Ouistreham, Caen) mais aussi plus lointains comme les pays nordiques ou même l'Espagne (par avion grâce à de faux papiers).

➤ **Entretien et visite des camps de Calais avec M. Stéphane DUVAL, directeur de ces sites pour le compte de l'association « La Vie Active »**

L'association La vie active est une association locale implantée dans le Pas de Calais depuis 50 ans. Son objectif initial était la scolarisation des enfants handicapés. Au fur et à mesure de la croissance de ceux-ci, les activités de l'association se sont diversifiées : établissements de travail pour handicapés puis accueil de personnes âgées ou en situation d'exclusion sociale, la protection de l'enfance restant cependant le cœur d'activité de l'association. Aujourd'hui celle-ci compte entre 3 500 et 4 000 salariés. Le financement de ces actions varie selon les établissements gérés.

À Calais, le dispositif actuel géré par l'association se divise en 3 types d'accueil :

- Le CAP ou Centre d'Accueil Provisoire : structure d'accueil pour migrants d'une capacité de 1 500 places, toutes occupées. Les 125 containers comportent chacun 12 lits superposés, du chauffage, de l'eau et l'électricité mais n'ont ni cuisine ni douche. 80 toilettes sont par ailleurs disséminées dans le camp. Les nationalités sont concentrées par container mais pas par quartier. Le camp accueille 1 400 hommes et 100 femmes, toutes avec leur mari. Les femmes isolées sont hébergées au centre Jules Ferry. Il y a actuellement une liste d'attente de 260 personnes pour le CAP. Sur accord du gouvernement, l'Association La vie active pourrait augmenter rapidement les capacités d'accueil de 500 places. L'entrée du CAP est quant à lui conditionnée par le recueil d'une empreinte morphologique de la main et d'un nom et prénom qui ne sont pas soumis à vérification (Che Guevara et David Cameron ont ainsi pu y être enregistrés). Créé le 15 janvier 2015, il fournissait à l'origine 350 repas par jour et comptait 16 salariés. Aujourd'hui, il sert 2500 repas par jour et 160 salariés y travaillent. Sa capacité d'accueil s'élève à

1 500 places, toutes occupées. Au total, 4 349 personnes sont passées par ce dispositif qui reste unique en France et en Europe car il représente souvent une fin de parcours pour les migrants.

- L'accueil de jour du centre Jules Ferry : créé en avril 2015, il est ouvert à tous sans aucune demande d'identité. Après la seconde guerre mondiale, ce centre était une caserne. Il est ensuite devenu un centre de vacances pour les enfants. Il dispose aujourd'hui de douches et de 3 espaces de convivialité munies de 300 prises électriques où les migrants peuvent recharger leurs portables. Des repas sont servis à volonté chaque jour. 500 tickets donnant accès à une douche sont distribués chaque jour.
- L'espace d'hébergement du centre Jules Ferry accueillent aujourd'hui 170 femmes et 30 enfants âgés pour la plupart de 6 à 10 ans, les garçons y sont tolérés jusqu'à leur 13-14 ans. il compte 400 places disponibles en tout, dont la moitié en dur et l'autre sous tentes (vides actuellement). Un projet d'espace mère-enfant financé sur fonds privés est en cours d'élaboration. Il fournira une aide psychologique. S'il y a actuellement une aide fournie alternativement par MSF et Médecins du Monde au dispensaire, aucun psychologue n'intervient actuellement directement dans les camps.

Le financement de ces dispositifs est en partie européen : par exemple, l'Union européenne paie les salaires des employés du CAP et a financé les hébergements de femmes du centre Jules Ferry mais la salle polyvalente a été financée par l'association. Le terrain quant à lui appartenait au Conseil général du Nord et a été transmis à l'État.

Par ailleurs, si la partie sud de la jungle a été démantelée en mars dernier, environ 3 000 à 4 000 personnes selon La vie active, 1 600 selon l'État, sont actuellement dans la partie nord qui se situe autour des camps. Pour un dispositif d'accueil complet de ceux-ci, des millions d'euros devraient être de nouveau engagés. L'absence de visibilité sur le futur mène cependant l'État à rester prudent sur ces investissements, maintenant son intervention aux besoins élémentaires des migrants. Un projet d'école est en cours de finalisation au centre d'hébergement Jules Ferry. Des donations ont permis de construire un local où exerceront dès le 30 mai prochain deux enseignants de l'Éducation nationale. L'école qui était dans la partie sud de la jungle n'a pas été démantelée mais connaît une chute de ses effectifs avec l'éloignement des enfants.

Mme Sena Nur CELIK (La Grande Assemblée Nationale de Turquie), vice-présidente de la Commission spéciale sur la migration de l'AP-OSCE s'interroge sur la mise en place de porte-parole de migrants choisis par leurs pairs à l'exemple de ce qu'a pu initier la Turquie. Un dispositif semblable a pu être mis en place dans la jungle par l'ONG ACTED qui organise des rencontres entre les différentes communautés. Au CAP et au centre d'hébergement Jules Ferry, un travail similaire a été tenté mais reste limité par la durée moyenne de passage des migrants par ces camps qui ne s'élève qu'à un mois, alors que, dans la jungle, cette durée s'élève plutôt à un an.

Les flux de migrants soulèvent par ailleurs d'importantes questions de sécurité :

- Les réseaux de passeurs restent très dynamiques. Le prix d'un passage en Angleterre peut en effet atteindre 9 000 euros, argent qui provient en fait du pays d'origine des migrants. Les passeurs sont ainsi omniprésents dans le camp. Postés 50 m avant l'entrée, ils ont même pu faire payer l'entrée de l'accueil de jour à des migrants à Calais ou encore l'entrée de cabanes à Grande-Synthe.
- Des problèmes de traite des êtres humains ont pu être identifiés. Depuis novembre 2015, France Terre d'Asile a pour mission de résoudre cette problématique, y compris en région parisienne. Cette association nationale est cofinancée par la Grande-Bretagne. Un deuxième comité de pilotage devrait prochainement avoir lieu avec Pierre Henry, le Président de FTA.
- De la prostitution dans la jungle et les camps a été constatée
- La présence de migrants dans le centre-ville de Calais a pu créer un climat d'insécurité auprès des habitants locaux : lors du pic du mois de novembre dernier, ils étaient près de 2 000 en centre-ville.
- Les No borders ont pu être à l'initiative de l'occupation d'usines désaffectées et d'actions parfois violentes (prise d'assaut d'un cargo).
- Un groupe d'individus se déguisait en policiers pour agresser les migrants. Ils ont été arrêtés. Une dizaine de plaintes sont ainsi en cours d'instruction.

M. Filippo LOMBARDI (Conseil des États, Suisse), président de la Commission spéciale sur la migration de l'AP-OSCE, s'interroge sur les problèmes éventuels de prosélytisme. À cet égard, L'État se montre vigilant. Plusieurs personnes venues de villes françaises et belges ont pu être repérées mais dans la jungle les communautés chrétiennes et musulmanes cohabitent paisiblement. Les difficultés rencontrées le sont davantage entre nationalités (entre afghans et soudanais par exemple).

En cas de difficultés au sein du camp, les membres de l'association La vie Active en informe les forces de l'ordre qui peuvent alors intervenir dans le camp.

Les mineurs isolés posent une problématique particulière. 167 sont actuellement enregistrés sur le site, le plus jeune ayant 10 ans. Tous déclarent de la famille en Angleterre. Les accords du sommet d'Amiens du 3 mars dernier ont permis de faire avancer leur situation : désormais, dès que preuve est faite d'une famille proche en Angleterre, la procédure est engagée auprès de la DGEF en lien avec les britanniques et l'OFII.

- **Visite du dispensaire avec le Dr ELMOUDEN, responsable de la "PASS" (permanence d'accès aux soins) du Centre Hospitalier de Calais et à ce titre en charge du dispensaire et des lits de sortie d'hospitalisation installés au centre Jules Ferry et avec Mme Isabelle ANDRIEUX, cadre de santé du Centre hospitalier de Calais**

Le dispensaire est contigu au centre Jules Ferry. Auparavant géré par MSF, il est depuis le 1er mars 2016 administré par le Centre Hospitalier de Calais. Il est ouvert tous les jours sauf jours fériés et week-end de 9h30 à 17h30. Deux médecins, trois infirmières, un interprète et un agent de santé hospitalier y travaillent en permanence (un infirmier à temps partiel au début du dispensaire). En cas d'urgence dans les camps ou la jungle, un emergency pack est à disposition.

Il accueille 100 à 120 patients par jour. Après un passage en zone de triage, ils sont soignés et les traitements leur sont donnés en direct. Une fois par semaine sont organisés par une infirmière des tests de VIH rapides.

Les soins donnés concernent majoritairement de la traumatologie (40 à 50% des patients) comme les entorses. Les fractures graves sont en baisse (chute de ponts ou de toits) depuis le renforcement de l'étanchéité du site eurotunnel. Les quelques polytraumatisés graves sur autoroute sont dirigés immédiatement par le SMUR à l'hôpital. 20 à 30% des soins concernent les infections hivernales et 20 à 30% la gale.

Une vigilance particulière est donnée aux fièvres avec boutons (rougeoles, varicelle) et à la tuberculose (5 patients en 2013-2014, 3 en 2015).

En ce qui concerne les traumatismes psychologiques, une permanence de deux psychologues est assurée alternativement par MSF et Médecins du Monde. Les consultations ne se font bien sûr que sur la base du volontariat. Globalement, peu de pathologies psychiatriques lourdes sont rencontrées, il s'agit surtout de stress.

16 lits d'hôpitaux sont disponibles pour la traumatologie. Le séjour moyen est de 2-3 semaines ; Aujourd'hui 11 mai, deux places sont disponibles.

- **Échanges avec MM. Vincent BERTON, sous-préfet de l'arrondissement de Calais, Renaud BERNHARDT, DDPAF 62, Gilles FURIGO, inspecteur général, coordonnateur DGN des forces de police du Calais pour le phénomène migratoire, et Antoine BOO, border force, sous-directeur, chef d'état-major du directeur régional Paul MORGAN.**

Le Directeur Départemental de la Police aux Frontières dirige un service implanté sur les plates-formes du Tunnel sous la Manche à Coquelles et Chérillon, sur le terminal de Calais et sur celui du port maritime de Boulogne sur Mer. L'intervention de la DDPAF se concentre sur trois catégories de passeurs :

- Les réseaux internationaux qui recrutent les migrants dans leur pays d'origine avec des personnes relais dans différents pays et des derniers maillons locaux
- Les intermédiaires qui aident sur place à monter dans les poids lourds avec ou sans complicité des chauffeurs
- Les exécutants (chauffeurs)

Globalement, peu d'argent passe par Calais, une grande partie du passage ayant été payée au départ, le solde l'étant à l'arrivée.

À Calais, quatre types de contrôle se juxtaposent :

- la PAF
- le contrôle des cargaisons
- la douane
- la border force.

Malgré ces contrôles, on estime à 200 par semaines les arrivées sur les côtes anglaises. Sur 2015, un total de 10 à 15 000 migrants sont passés sur les côtes de Calais.

Eurojust et Eurocontrol devraient bientôt être pleinement opérationnels en la matière. Les échanges d'information en temps réel seront particulièrement utiles pour la lutte contre les passeurs. La mise en place d'opérations simultanées dans différents pays est déjà en pleine expansion.

Gilles FURIGO a été nommé en décembre 2014 pour coordonner les différentes forces intervenantes (sécurité publique, police judiciaire et CRS). Après août 2015 et une réunion entre les premiers ministres français et britanniques, un PC commun a été mis en place. Un centre conjoint d'information et de coordination sera construit à l'hôtel de police avec une salle de crise d'ici un à deux ans. Le préfet garde la main sur le commandement et le contrôle.

Chaque semaine ont lieu des réunions de coordination avec français et britanniques. Les échanges de renseignement et d'information sont ainsi en pleine expansion, en particulier en ce qui concerne l'exploitation des images du tunnel désormais assurée par le CCIC (Centre Conjoint d'Information et de Contrôle, une structure policière franco-britannique). Le CCIC a été créé en 2009 après une précédente crise afin de disposer d'une analyse conjointe des images. Il permet de concentrer en un seul endroit l'ensemble des images du site (images du port et du tunnel).

Antoine BOO rappelle que la coopération franco-britannique a commencé avec le processus de Sangatte dès 1994 et l'ouverture du Tunnel sous la Manche, elle s'est renforcée en 2004 avec les accords du Touquet et a connu une nouvelle étape très récemment avec le sommet franco-britannique du 3 mars dernier. L'expansion massive et récente des tentatives de franchissement de la frontière appelait une telle évolution : en 2013, 11 000 tentatives de franchissement ont été enregistrées, 40 000 en 2014 et 84 000 en 2015. Pendant l'été 2015 avaient lieu des centaines d'attaques toutes les nuits, jusqu'à 5 000 en une seule semaine au mois de juillet. Aujourd'hui, ce chiffre s'établit à environ 150. Environ 700 personnes ont été interceptées en 2015.

De nombreux moyens sont déployés sur le site : jusqu'à 18 unités ont pu être mobilisées sur le site, contre 13,5 aujourd'hui (2 à Grande-Synthe), soit le deuxième effectif national après Paris ; des scanners ont été mis en place ; des détecteurs de CO²... A une réponse locale (barrière, contrôle) s'est ajoutée une réponse plus globale (CAO) pour que désormais les migrants privilégient une voie légale. Un important travail d'échange d'informations est aussi mené conjointement avec des intervenants des pays d'origine et de transit (Khartoum process, hotspots).

La coexistence des deux systèmes pénaux britanniques et français a nécessité la mise en place d'une juridiction interrégionale avec la présence de deux procureurs britanniques de liaison. À ce jour, la plus sévère peine de prison prononcée à l'encontre d'un passeur s'est élevée à 14 ans. Les tarifs de passage sont particulièrement élevés : entre 3 000, et 9 000 livres sterling selon les prestations fournies. Le chiffre d'affaires de chaque filière démantelée est couramment estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros (11 ont déjà été démantelés depuis le début de l'année).

- **Présentation du camp de Grande-Synthe avec MM. Éric ETIENNE, Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque et Damien CAREME, maire de Grande-Synthe. Rencontre avec les associations partenaires : MSF, UTOPIA 56 (gestionnaire du camp) et AFEJI (association en charge de la médiation au sein du camp)**

Ce camp a été mis en place sur une initiative du maire de Grande-Synthe. L'État vient aujourd'hui en accompagnement. Il pourra même aider à son financement dès que sa taille aura été réduite. Au comptage du 10 mai, le nombre de migrants présents sur le camp de Grande-Synthe s'élevait à 1 020 dont 130 enfants. Ils étaient 1 350 quinze jours auparavant et 2 100 au maximum quelques mois plus tôt. L'objectif est de fournir un accueil provisoire avant un départ en CAO. 30 départs volontaires ont ainsi lieu chaque semaine. Maire comme représentants de l'État souhaiteraient aussi réduire la taille de ce camp. Celui-ci s'étale sur 1,3 Km. Les trois quart du terrain appartiennent à la commune qui les a mis à disposition de l'AFEJI, gestionnaire du camp. Le quart restant appartient à un propriétaire privé qui le loue à MSF. 387 chalets en bois ont été installés sur ces terrains qui hébergeaient auparavant un bidonville. Au total, 52 associations interviennent dans le camp. Un autre camp, sauvage celui-ci, de 110 à 120 personnes reste présent sur l'arrondissement. Les riverains acceptent la présence de ces camps, mais parce qu'ils ont compris qu'il s'agissait d'une solution provisoire.

Mme Sena Nur CELIK (La Grande Assemblée Nationale de Turquie), vice-présidente de la Commission spéciale sur la migration de l'AP-OSCE déclare que son pays a quant à lui accueilli à bras ouverts 2,8 millions de personnes.

Mme Margareta CEDERFELT (Riksdag, Suède), rapporteur de la première Commission générale des affaires politiques et de la sécurité de l'AP-OSCE, rappelle quant à elle qu'il y aura 150 à 200 millions de réfugiés climatiques d'ici 2050.

Annexe : Liste des parlementaires participants

1. M. Filippo LOMBARDI (Conseil des États, Suisse), président de la Commission spéciale sur la migration de l'AP-OSCE ; président de la délégation suisse auprès de l'AP-OSCE
2. M. Alain NÉRI (Sénat, France), vice-président de la Commission spéciale sur la migration de l'AP-OSCE, vice-président de l'AP-OSCE, organisateur de la visite
3. M. Guglielmo PICCHI (Chambre des députés, Italie), vice-président de la Commission spéciale sur la migration de l'AP-OSCE
4. Mme Sena Nur CELIK (La Grande Assemblée Nationale de Turquie), vice-présidente de la Commission spéciale sur la migration de l'AP-OSCE
5. Mme Margareta CEDERFELT (Riksdag, Suède), rapporteur de la première commission de l'AP-OSCE (Commission générale des affaires politiques et de la sécurité)
6. Mme Ivana DOBESOVA (Chambre des députés, République Tchèque), vice-présidente de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'Homme et des questions humanitaires de l'AP-OSCE
7. M. Jose Ignacio SANCHEZ AMOR (Chambre des députés, Espagne), représentant spécial de l'AP-OSCE sur les questions concernant les frontières